



DELIBÉRATION N° 78/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

**OBJET :**  
**EDUCATION ENFANCE**  
**JEUNESSE**  
**Adhésion à l'Association du**  
**Passeport du civisme**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le neuf juin, à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 juin 2023.

**Étaient présents :** M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – M. Julien PIEDPREMIER - M. Yannick ALCACER - M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET - Mme Julie FAITOUT - Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI - Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA - M. Daniel BAPTISTE - M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS - M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

**Étaient représentés :**

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT  
Mme Nadège BROSSEAUD par M. Eric DERSIGNY  
Mme Florence PLUCHART par M. Jean-Louis ANTONY

M. David JARDINE est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Rapporteur : Emmanuel DENIS

Créée en 2017, l'Association du Passeport du Civisme est un réseau d'élus engagés et mobilisés pour contribuer à développer la citoyenneté des jeunes générations.

Plus précisément, l'Association du Passeport du Civisme, qui compte actuellement 400 communes membres, a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire.

Dans ce cadre, l'association peut fournir les services suivants :

- Accompagnement et conseil de ses membres dans la mise en œuvre d'actions concrètes : organisation d'interventions, de journées d'études, de réunions, ...
- Réalisation et mise à disposition de supports de toutes formes et notamment : passeport du civisme, plaquette de communication, ...

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des collectivités souhaitant prendre part au défi du civisme en France, sont les suivants :

- 1) promouvoir le civisme en France ;
- 2) contribuer à la mise en œuvre d'actions civiques à destination des jeunes sur tout le territoire français ;
- 3) mettre à disposition des collectivités différents outils et les accompagner dans leur mise en œuvre ;
- 4) constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation d'activités civiques, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur le sujet ;
- 5) assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat.

Le montant de l'adhésion annuelle varie en fonction du nombre d'habitants du territoire (population INSEE) et est fixé par l'article 3 du règlement intérieur de l'association, étant précisé que pour les communes, comme celle de Volvic, qui comptent entre 1001 et 5000 habitants, le montant de cette cotisation s'élève à 400€.

**Ainsi, le Conseil Municipal, Emmanuel DENIS entendu, et après en avoir délibéré, décide par 25 voix « pour » et 2 « abstentions » (V. CHARTIER, C. DESJOURS) :**

- D'approuver l'adhésion de la commune de Volvic à l'Association du Passeport du Civisme ;
- De désigner les deux représentants de la collectivité, ci-après, auprès de cette association :
  - Emmanuel DENIS.
  - David JARDINE ;
- D'approuver le versement annuel à cette association de la cotisation d'un montant de 400€ ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document relatif à ce dossier.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ont été prévus et inscrits au budget 2023 de la collectivité.

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le : 20/06/2023  
Publié ou notifié  
le : 26/06/2023

Le Maire,  
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Laurent THEVENOT

